

Sire, dans les Remontrances de votre Parlement du 20. Juin dernier & ne paroît avoir reçu d'autre solution que la réponse vague & générale de la nécessité : néanmoins il étoit un grand nombre des observations présentées à V. Maj. qui n'avoient pas même d'analogie avec l'idée de la nécessité.

Ainsi, lorsque votre Parlement exposoit que le projet d'un Cadastre ne présenteoit jusqu'ici qu'un mot dans lequel on ne pourroit appercevoir une idée fixe, déterminément utile ou préjudiciable, que lorsqu'il seroit développé par les réglemens annoncés; lorsqu'il indiquoit les vuës principales sans lesquelles ce Cadastre ne seroit que préjudiciable & ses réglemens inadmissibles; lorsqu'il représentoit que jusqu'à la confection de ces réglemens il ne pouvoit prendre aucun parti sur l'enregistrement du projet vague, la considération de la nécessité de pourvoir aux charges publiques portoit à faux contre ce premier objet de Représentations.

Lorsque, par un second Article, votre Parlement découvroit une réticence affectée dans la disposition concernant la durée du rér. Vingtième qu'on cherche à rendre indéfini, contre la foi de la parole Royale, on n'a pû qu'éluder encore & non détruire cette importante observation, en énonçant une nécessité qui, si jamais elle pouvoit être mise en opposition avec l'exécution des paroles de V. Majesté, porteroit néanmoins à faux dans la circonstance où ce qu'on veut effacer par le motif de la nécessité actuelle est l'assurance d'un soulagement encore éloigné de 10 ans. Vous pouvez, Sire, reconnoître à ces premiers traits à quel point on abuse de l'allégation facile d'une nécessité dont il semble que le nom seul doit emporter un hommage aveugle & dissiper, sans discernement, tout genre de représentations.

La nécessité de pourvoir à la libération de l'Etat ne résoud pas plus réellement tout ce que, pour le succès de cette libération même, votre Parlement a représenté à V. Majesté sur les abus notoires que l'arbitraire a suscités dans l'administration de la Caisse des Amortissemens. Votre Parlement est forcé d'insister d'autant plus persévéramment pour la réforme de cette administration, si utile spéculativement